

SUBDIVISION ADMINISTRATIVE POLYNÉSIE FRANÇAISE RÉPUBLIQUE FRANÇAISE		LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ DES ILES SOUS-LE-VENT
--	---	--

DÉLIBÉRATION MUNICIPALE
N° 84/23 du 25 septembre 2023
Portant approbation de la décision modificative n°3 du budget général de l'exercice 2023.

Convocation N° 283/23 du 19 septembre 2023	L'an deux mille vingt et trois, le 25 du mois de Septembre, le conseil municipal s'est réuni, sous la présidence de Monsieur Thomas MOUTAME, Maire.															
	Membres	Présence	Absent	Donne pouvoir à												
Date d'affichage de la convocation 19 septembre 2023	1. Thomas M. MOUTAME	X														
	2. Mme. MANEA épouse TAEA Jeannette	X														
Date d'affichage de la délibération 27 SEP. 2023	3. Myron, Tu M. ROOPINIA	X														
	4. Mme. AHARA épouse RUA Liliane	X														
Nombres de conseillers : 27	5. Gérald M. LACHAUX	X														
<table border="1" style="width: 100%;"> <tr> <td>En exercice</td> <td style="text-align: center;">27</td> </tr> <tr> <td>Quorum</td> <td style="text-align: center;">14</td> </tr> <tr> <td>Présents</td> <td style="text-align: center;">17</td> </tr> <tr> <td>Absents</td> <td style="text-align: center;">10</td> </tr> <tr> <td>Représentés</td> <td style="text-align: center;">8</td> </tr> <tr> <td>Volant</td> <td style="text-align: center;">25</td> </tr> </table>	En exercice	27	Quorum	14	Présents	17	Absents	10	Représentés	8	Volant	25	6. Mme. TAAE épouse TEPU Naïva		X	Mme TAIRIO épouse TEIKITUTOUA Jeannime, 7 ^{ème} adjointe
En exercice	27															
Quorum	14															
Présents	17															
Absents	10															
Représentés	8															
Volant	25															
	7. M. HIRO Toni, Teturaiponi, Pierre		X	M. MOUTAME Thomas, Maire												
	8. Mme. GODFREY Marie-Louise, Ilona, Carmen, Miri	X														
	9. James, Maui M. SMITH		X	Mme AHARA épouse RUA Liliane, 3 ^{ème} adjointe												
Secrétaire de séance (art. L.2121-15 du CGCT) Mme TAIRIO épouse TEIKITUTOUA Jeannime	10. Mme. HAOATAI épouse TUIHANI Vahinetua, Virginia	X														
	11. M. TERIIPAIA Stergios	X														
	12. Mme. TAIRIO épouse TEIKITUTOUA Jeannime	X		Secrétaire de séance												
	13. Carlos, Jean, Haurai M. SCHMIDT	X														

	14. Mme. SANQUER épouse GOUPIL Juliana, Hermina, Française	X		
	15. M. TEROU A PEU Maurice, Eria		X	M. ROOPINIA Myron 2 ^{ème} adjoint
	16. M. TERIIHAUNUI Hiomai	X		
<p>Sens du vote :</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> Unanimité</p> <p>Adoption 25</p> <p>Rejet 0</p> <p>Majorité</p> <p>Nombre voix « Pour »</p> <p>Nombre voix « Contre »</p> <p>Nombre voix « Abstention »</p>	17. Mme. TUHEIAVA épouse TAUATITI Odette	X		
	18. M. BECQUET Patrick	X		
	19. M. SMITH Tilly		X	
	20. M. EBB Moïse		X	Mme GOUPIL Juliana conseillère municipale
	21. Mme. PUNAA épouse AHUTORU- NEUFFER Rosina		X	
	22. M. TEFAAITE Daniela	X		
	23. Mme. MARAHITI Ariana		X	Mme MOU KAM TSE épouse MASSE Armelle, Moeata, Maire Déléguée de Puohine
	24. M. RUAMUTU Iapheta		X	M. TEFAAITE Daniela, 8 ^{ème} adjoint au Maire
	25. M. TEFAAITE Etienne		X	Mme TUHEIAVA épouse TAUATITI Odette, conseillère municipale
	26. Mme. MOU KAM TSE épouse MASSE Armelle, Moeata	X		
27. M. BUTSCHER Roland	X			

- Vu** la loi organique n° 2004-192 du 27 février 2004 modifiée portant statut d'autonomie de la Polynésie française ;
- Vu** la loi n° 2004-193 du 27 février 2004 complétant le statut d'autonomie de la Polynésie française ;
- Vu** l'ordonnance n° 2007-1434 du 05 octobre 2007 portant extension des première, deuxième et cinquième partie du code général des collectivités territoriales aux communes de la Polynésie française, à leurs groupements et à leurs établissements publics, modifiée par les lois n° 2007-1720 du 7 décembre 2007 et n° 2007-1787 du 20 décembre 2007 ;
- Vu** le décret n° 2008-1020 du 22 septembre 2008 portant extension des première, deuxième et cinquième partie du code général des collectivités territoriales aux communes de la Polynésie française, à leurs groupements et à leurs établissements publics ;
- Vu** la délibération municipale n° 22/23 du 08 mars 2023 portant approbation du budget général de l'exercice 2023 ;

Vu la délibération municipale n° 34/23 du 18 avril 2023 portant approbation de la décision modificative n°1 du budget général de l'exercice 2023 ;

Vu la délibération municipale n° 45/23 du 05 juin 2023 portant approbation de la décision modificative n°2 du budget général de l'exercice 2023 ;

Ouï l'exposé du Maire.

Après en avoir délibéré dans sa séance du 25 septembre 2023

ADOPTE

Article 1^{er}: La décision modificative n°3 du budget général de l'exercice 2023 est approuvée comme suit :

Section de Fonctionnement – Dépenses :

Chapitre / Article	N° Programme	Libellé	En moins	En plus
011 / 61551		Matériel roulant	3 000 000	
012 / 64111		Personnel permanent		1 500 000
012 / 64131		Personnel temporaire		12 618 570
012 / 64511		Charges sociales		4 500 000
		TOTAL		15 118 570

Section de Fonctionnement – Recettes :

Chapitre / Article	N° Programme	Libellé	En moins	En plus
722 - 042		Production immobilisée	2 000 000	
74 / 7411		Dotations forfaitaires		2 031 504
74 / 74128		Dotations d'aménagement		4 227 446
74 / 748811		FIP		10 859 620
		TOTAL		15 118 570

Délibération municipale n° 84/23 du 25 septembre 2023

Portant approbation de la décision modificative n°3 du budget général de l'exercice 2023

Section d'Investissement – Dépenses :

Chapitre / Article	N° Programme	Libellé	En moins	En plus
2313-040	2023-08	Cuisine autonome OPOA	2 000 000	
2188	2023-04	Equipements divers	466 633	
2031	2021-12	Rénovation CJA (études)		443 000
21 / 2182	2023-10	Equipements VTU		4 678 976
23 / 2313	2023-08	Cuisine autonome OPOA		2 000 000
		TOTAL		4 655 343

Section d'Investissement – Recettes :

Chapitre / Article	N° Programme	Libellé	En moins	En plus
13 / 1311	2023-10	Equipements VTU		3 539 225
10 / 10221		DNAI		1 116 118
		TOTAL		4 655 343

Article 2 : Conformément aux dispositions des articles 421-1, 421-4 et 421-6 du code de justice administrative, le tribunal administratif de Polynésie française peut être saisi par la voie du recours formée contre la présente décision, dans un délai de deux mois à compter de sa publication. La juridiction administrative compétente peut aussi être saisie par application de télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.

Article 3 : Le Maire et le Trésorier des Iles Sous-le-Vent sont chargés chacun en ce qui les concerne de l'exécution de la présente délibération qui sera publiée et affichée partout où besoin sera.

Fait et délibéré le 25 septembre 2023,

Extrait certifié conforme au registre des délibérations



Le Maire de Taputapuatea atteste,
sous sa responsabilité, que le présent acte
a été transmis à la Subdivision administrative
des îles Sous-le-Vent

le 27 SEP. 2023
et notifié à l'intéressé(e) ou publié

le 27 SEP. 2023



Le Maire

